

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la palissade du Chemin de la Chenaillette / Entreprise SIRADEX / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres les prestations de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le Code de la commande publique,

VU le budget 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 29 juin 2022,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par l'entreprise SIRADEX a été analysée par les services techniques et présentée pour avis aux membres de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 29 juin 2022 ; que la Commission propose de retenir l'entreprise SIRADEX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection de la clôture du Chemin de la Chenaillette,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le devis précité pour un montant de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 1^{er} juillet 2022.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 04 juillet 2022, publiée sur le site internet de la Ville de Gex le 04 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220701-2022_122_DEC-DE

